

## Communiqué de l'AFEP, 19 juin 2018

A l'issue de la session de qualifications du CNU 2018, [l'AFEP a exprimé son inquiétude](#) concernant les résultats des qualifications aux fonctions de Professeur. Ces résultats étaient particulièrement défavorables vis-à-vis des candidats adoptant des méthodologies, cadres théoriques ou outils non standard. L'inquiétude était d'autant plus vive que ces résultats sont en retrait par rapport à ceux des années précédentes.

Depuis la publication de notre communiqué, nous avons été informés de 9 recours hiérarchiques, établis de manière coordonnée par des candidats recalés à la session de qualification 2018. **Une telle action est un des symptômes d'un contexte institutionnel extrêmement défavorable au pluralisme**, malgré les décisions de début de mandat de cette formation CNU (voir [ici le relevé de décision de la session plénière du 8 janvier 2016](#) ou [ici les recommandations aux candidats](#)).

Le constat porté par l'AFEP depuis dix ans maintenant d'un recul du pluralisme dans la recherche et l'enseignement supérieur en France est à nouveau conforté. Le durcissement de cette année rappelle que les évolutions institutionnelles positives observées depuis 2010 (principalement le décontingement de l'agrégation du supérieur) n'ont conduit à **aucune transformation structurelle**. De fait, un **poids démesuré est attribué** en pratique à **une liste hiérarchisée de revues discriminant** les approches non *mainstream*. Cela discrimine inévitablement des candidats malgré des dossiers solides d'un point de vue de la recherche, de l'enseignement et des prises de responsabilité et d'encadrement de la recherche. Bref, malgré toutes les qualités attendues de dossiers de professeurs des universités. De surcroît, **les critères mobilisés lors des sessions du CNU 05 pour juger de la qualité des différents dossiers continuent d'être insuffisamment explicités, non systématiques, laissant libre cours à l'arbitraire**.

Dans l'état de la discipline ce juste combat pour le pluralisme est impossible à mener. L'AFEP considère donc toujours qu'il n'y a pas de meilleure solution que la **création d'une nouvelle section « Economie et société »**.